



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE POUR LES AFFAIRES MARITIMES ET LA PÊCHE

La direction générale

Bruxelles
MARE/B2/SH

Cher Monsieur Farias,

Je tiens à vous remercier d'avoir transmis la recommandation n° 77 du Conseil consultatif pour les régions ultrapériphériques (CCRUP) concernant le projet pilote d'engraissement du thon rouge de l'Atlantique (*Thunnus thynnus*) et du thon albacore (*Thunnus albacares*) aux îles Canaries, telle qu'adoptée par la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) en 2025.

Tout d'abord, je tiens à souligner que, grâce aux efforts mis en œuvre lors de la réunion annuelle de la CICTA de l'an dernier, l'UE – à la demande de l'Espagne – a obtenu la *possibilité* de développer un projet pilote aux îles Canaries afin d'évaluer les conditions de pêche et d'élevage dans les eaux de ces îles, y compris la valeur ajoutée de tout développement futur pour les communautés de pêcheurs locales. Bien que nous ayons prévu cette possibilité, la décision finale quant à la mise en œuvre ou non d'un tel projet pilote revient à l'Espagne, évidemment en étroite consultation avec les autorités locales concernées.

Comme le prévoit la recommandation 25-01 de la CICTA, les résultats de tout projet de ce type doivent être soumis à l'examen du Comité permanent de la recherche et des statistiques (SCRS), puis faire l'objet d'un examen plus approfondi par la CICTA, avant que tout développement ultérieur ne soit approuvé. Je tiens une nouvelle fois à vous assurer que la DG MARE travaillera en étroite collaboration avec l'administration nationale afin de garantir que, lorsqu'un rapport sera soumis, il soit aussi complet et solide que possible afin de faciliter un examen approfondi par le SCRS.

En ce qui concerne le volet du projet relatif au thon rouge, la DG MARE n'a pas reçu les informations requises de la part des autorités espagnoles pour 2026. Compte tenu de l'absence d'informations de la part de l'autorité nationale, la DG MARE n'a pas inclus ce projet pilote dans le plan de l'UE pour le thon rouge. Le projet pilote sur le thon rouge n'a donc pas été approuvé lors de la réunion intersession du groupe de travail de la CICTA du 2 mars et ne sera pas mis en œuvre cette année.

Monsieur Ruben Farias
Président du comité exécutif du CC RUP
info@ccrup.eu
Rua de São Paulo, 3
9760-540 Praia da Vitória
Açores – PORTUGAL

Je me réjouis de la poursuite de notre collaboration fructueuse. Si vous avez d'autres questions concernant cette réponse, veuillez contacter Mme Julia RUBECK, notre coordinatrice des comités consultatifs, à l'adresse MARE-AC@ec.europa.eu.

Veillez agréer, Monsieur Farias, l'expression de ma considération distinguée.

Charlina VITCHEVA

Copie : Dcosta@ccrup.eu

